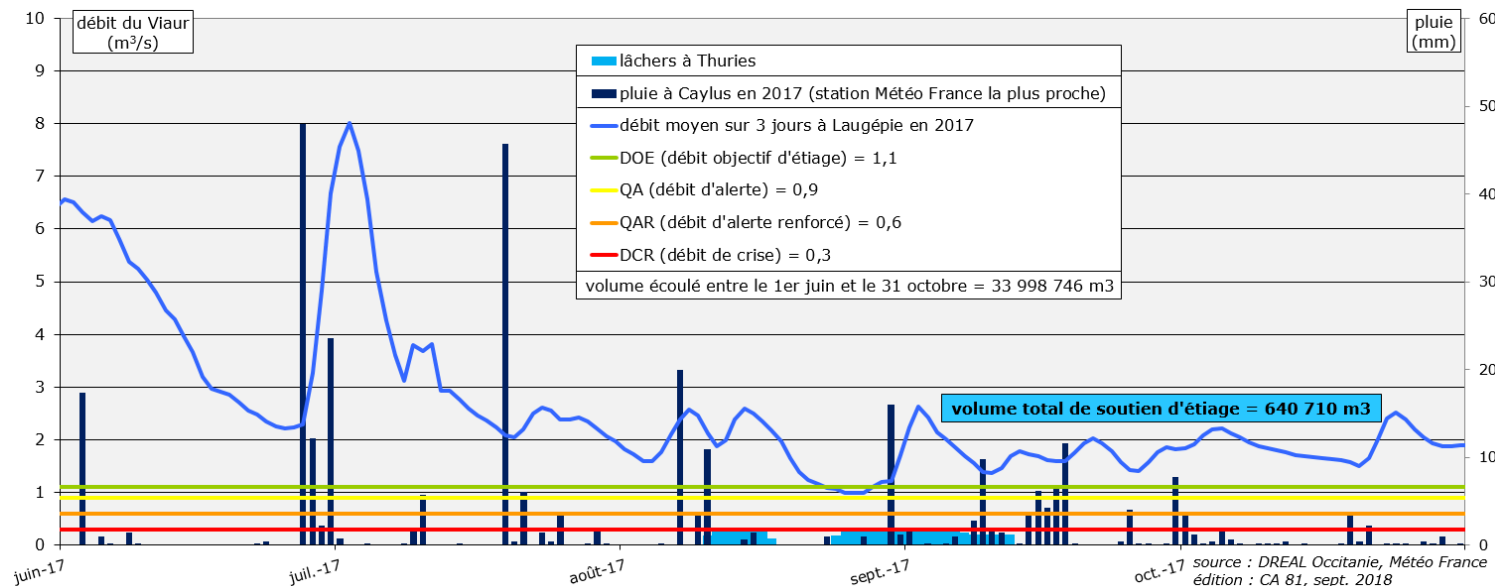


Débits moyens durant l'étiage 2017 : le Viaur à Laguéprie



Arrêté inter-préfectoral du 8 juillet 2016

L'État autorise l'O.U. Aveyron-Lemboulas à répartir le volume maximal suivant entre les préleveurs irrigants sur ce périmètre :

cours d'eau et nappes connectées	0,18 hm ³
nappes déconnectées	0,005 hm ³
plans d'eau	3,015 hm ³

pour la période d'étiage allant du 1^{er} juin au 31 octobre¹.



C'est dans ce contexte que l'O.U. établit chaque année un plan de répartition de ce volume entre les préleveurs irrigants, après les avoir consulté dans leur ensemble.

¹ Jusqu'au plan de répartition 2021 inclus.

Partie réalimentée par les retenues de Pareloup et Thuriès

	en cours d'eau et nappes connectées	en nappes déconnectées
nb de préleveurs irrigants potentiels	11	<i>pas de prélèvement recensé</i>
surface potentiellement irriguée (ha)	78	
débit autorisé cumulé (m ³ /h)	491	
volume autorisé (m ³)	96 416	
volume prélevé (m ³)	49 962	

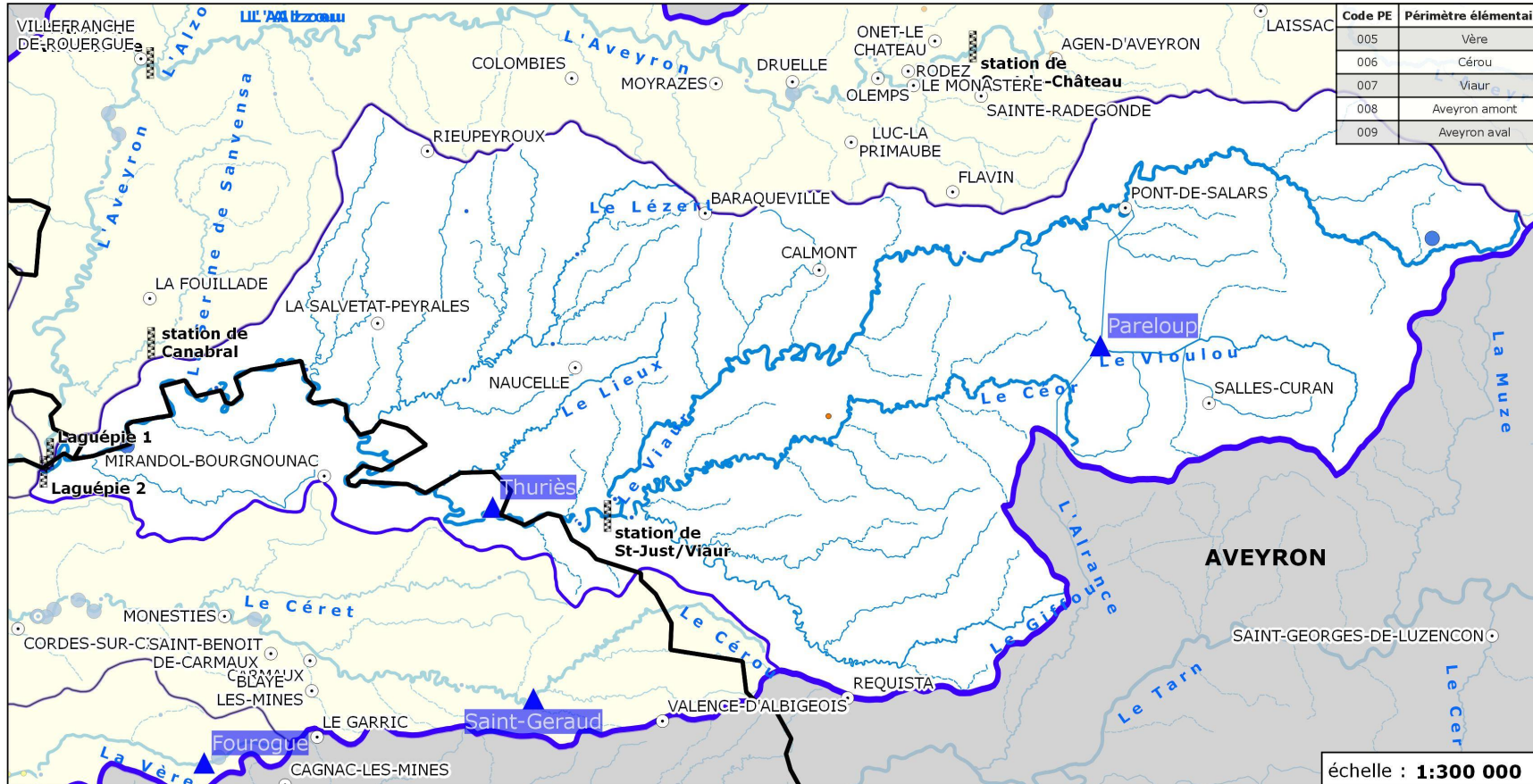
Partie non réalimentée

	en cours d'eau et nappes connectées	en nappes déconnectées
nb de préleveurs irrigants potentiels	12	<i>pas de prélèvement recensé</i>
surface potentiellement irriguée (ha)	96	
débit autorisé cumulé (m ³ /h)	318	
volume autorisé (m ³)	75 873	
volume prélevé (m ³)	36 460	

Plans d'eau : 134 plans d'eau à usage d'irrigation agricole sont recensés sur ce périmètre élémentaire, pour un volume autorisé total de 2,7 hm³.

Volume de réserve : afin d'intégrer des demandes qui pourraient intervenir en cours de campagne, ou d'éventuels nouveaux irrigants, un volume de réserve de 7 711 m³ a été acté en cours d'eau et nappes d'accompagnement.

Déstockages depuis Pareloup et Thuriès : le débit de l'Aveyron à Montauban peut nécessiter un soutien d'étiage, grâce à plusieurs réserves (Pareloup, Saint-Géraud et Thuriès). Sur ce périmètre, Thuriès a été sollicité en 2017, comme indiqué sur la figure ci-dessus ; Pareloup n'a quant à elle pas été utilisée.



Code PE	Périmètre élémentaire
005	Vère
006	Cérour
007	Viour
008	Aveyron amont
009	Aveyron aval

échelle : 1:300 000

Organisme unique de sous-bassins Aveyron et Lemoublas :

localisation des prélèvements d'eau pour l'irrigation en 2017

PE 007 - Viour

édition : CA81, août 2018
source : OU Aveyron, DREAL Occitanie

Légende

- limites départementales
- PE considéré
- autres PE de l'OU
- territoire hors OU
- cours d'eau principaux
- communes principales
- stations débitmétriques
- barrages de soutien d'étiage

Prélèvements effectués pour l'irrigation durant la campagne 2017 :

- (volumes exprimés en m³)
- | en cours d'eau | en nappes connectées | en nappes déconnectées |
|----------------|----------------------|------------------------|
| 1 - 10000 | 1 - 10000 | 1 - 10000 |
| 10000 - 50000 | | |



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE
ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Organisme Unique des sous-bassins Aveyron & Lemoublas
Chambre d'agriculture du Tarn-et-Garonne
contact administratif : Chambre d'agriculture du Tarn
96, rue des Agriculteurs – BP89 – 81003 ALBI Cedex
TéL. 05 63 48 83 83 – Fax. 05 63 48 83 09
<https://tarn.chambre-agriculture.fr> – ouaveyron@tarn.chambagri.fr